



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1131

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs - Régime indemnitaire de fonctions

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1131**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs - Régime indemnitaire de fonctions**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Modification du tableau des effectifs

Les missions imparties aux services ressources humaines depuis la mise en place du projet PaRHtage nécessitent à certains moments de l'année et d'une manière récurrente un renforcement de l'effectif.

La charge de travail ne justifie pas au sein de ces services des emplois pérennes à temps complet.

C'est pourquoi, afin de gérer au mieux les demandes formulées par les services ressources humaines pour le renforcement de leurs équipes, il est proposé de procéder à la création de deux emplois de catégorie C équipe mobile dans le domaine ressources humaines. La création de ces deux emplois s'opère dans le cadre de l'enveloppe de masse salariale de la direction des ressources humaines et ne génère pas de coût supplémentaire.

Par ailleurs, les évolutions d'organisation de certains services communautaires ainsi que la mise en conformité des grades, des emplois et des missions afférentes, nécessitent de modifier le tableau des effectifs.

Régime indemnitaire de fonctions

Un régime indemnitaire de fonctions a été créé par délibération n° 2006-3846 en date du 12 décembre 2006 et mis en place le 1er juillet 2007.

Des évolutions réglementaires, des modifications d'organisation internes, de nouvelles sujétions peuvent contribuer à la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire de fonctions.

C'est le cas à la direction de l'eau et cela concerne les agents détenant le grade d'agent de maîtrise et qui sont encadrants de second niveau (affectés à l'entretien du réseau souterrain).

Afin de reconnaître leurs fonctions et leur niveau de responsabilité, dans l'attente de leur nomination au grade d'agent de maîtrise principal, un régime indemnitaire de fonction mensuel de 71,57 € leur sera versé (il sera donc supprimé lors de la nomination au grade d'agent de maîtrise principal).

Les dispositions générales fixées dans la délibération susvisée s'appliqueront pour ce nouveau régime indemnitaire de fonctions ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création des emplois :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
délégation générale aux ressources				
<i>direction des ressources humaines</i>	09200216 09200217	adjoint administratif 1ère classe	assistant ressources humaines	renfort équipe mobile

2° - Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois actuel	Nouvel emploi	Nouveau cadre d'emplois	Observations
direction générale					
<i>direction</i>	98120021	ingénieur	chargé de coordination	administrateur	mise en conformité du grade et de l'emploi
<i>mission coordination territoriale</i>	02120035	ingénieur	chargé de mission coordination	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
<i>direction des relations internationales</i>	04120043	ingénieur en chef classe exceptionnelle	directeur des relations internationales	administrateur	mise en conformité du grade et de l'emploi
	97120014	ingénieur en chef	chef de projet	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
<i>direction de la propreté</i>	08532147	adjoint technique 2ème classe	employé administratif	adjoint administratif 2ème classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
	94531003	adjoint technique 2ème classe	agent comptable	adjoint administratif 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
<i>direction de la voirie</i>	94400080	agent de maîtrise	dessinateur	adjoint technique 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
	94520279	adjoint technique de 1ère classe	chef de travaux régie voirie	agent de maîtrise	mise en conformité du grade et de l'emploi
<i>direction de l'évaluation et de la performance</i>	94990001	administrateur hors classe	directeur de l'évaluation et de la performance	ingénieur en chef	mise en conformité du grade et de l'emploi
délégation générale au développement urbain					
<i>direction</i>	94200073	rédacteur	chargé de gestion ressources humaines	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi

3° - Accorde aux agents de maîtrise de la direction de l'eau assurant les fonctions d'encadrant de niveau 2 un régime indemnitaire de fonctions de 71,57 € par mois à compter du 1er décembre 2009.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal 2009 - comptes 641 110, 641 310, 645 100 et 645 300 et au budget annexe de l'assainissement, soit 16 500 € - compte 641 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.